

JANVIER 2021

MEILLEURS VŒUX 2021



Place Pecro en cours d'aménagement



ASG Coupe de France

Beau parcours de l'ASG
jusqu'au 4^{ème} tour de la
Coupe de France

PROJET :
salle socioculturelle
adaptée à la population



■ Numéros liens utiles

Mairie de LA GOUESNIERE : 02 99 58 80 80 ou sur le site : <http://www.lagouesniere.fr/>
Page Facebook : MAIRIE DE LA GOUESNIERE

CCAS contact Mairie : 02 99 58 80 80

Urgence-sécurité et écoute : En cas de danger immédiat : 17

Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)

Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé :
0800 73 09 58 (n° vert)

Urgence pour ma santé ou celle de mes proches : SAMU : 15

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, le SAMU (15) ou un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

■ Janvier 2021

Bulletin municipal édité
par la Commune de
La Gouesnière

5 rue Raphaël de Folligné
35350 LA GOUESNIÈRE
contact@lagouesniere.fr

Directeur de Publication
Joël HAMEL

Rédaction
Commission communication

Conception / Création
PAO / Impression
diaz communication
02 99 20 21 00
contact@diazofrance.com
www.diazofrance.com

Ce bulletin est distribué
par les conseillers
municipaux

■ Source d'Informations spécifiques

Pour les personnes en situation de handicap ou pour les aidants :
<https://handicap.gouv.fr/>

Pour les personnes âgées et leurs proches :
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Pour la Défense des droits des usagers des services publics :
téléphone 09 69 39 00 00 - site :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/services-publics>

■ État civil

NAISSANCE : Janvier : LE ROUX Chloé, DECOTTE Clémence ; Mars : LASSERRE Romy, GARNIER Lana, RUELLAN Thaïs ; Avril : LERAY Eliott ; Mai LABBE Faustine
Juin : PODEUR Cali, CHAUFaux Samuel, LE CAM Gabriel ; Août : LEFEUVRE Solan ; Octobre : CORBINAIS CARRE Aloys ; Novembre : BLANCHARD Mya, GUILLOU Elysandre ; Décembre : ARZEL Briec, GATEAU ROSIER Adria, GATEAU ROSIER Talia.



MARIAGES : Juin : Mme BETHUS Hélène et Mme CHARLOT Corinne ;
Octobre : Mr ELISABETH Allan et Mme LEGRIS Séverine.



DÉCÈS : Mars : Mr THIBAUD Roger ; Avril : M^{me} BECK ép KRAFT Elise, Juillet : M^{me} LECOULANT Annick , Août : M^{me} LECUYER ép GUEZENNEC Corinne, M^{me} BLEUART ép DERVILLY Joëlle, LELIEVRE Alain ; Octobre : Mr EON Raphaël, Mr COUSIN Jérémy ; Novembre : Mr DESERT Patrice.



Mot du Maire

Chères Gouesnériennes, Chers Gouesnériens,

J'espère que vous allez bien, que vos proches et que vos amis ont été épargnés par la Covid-19.

Comme vous, j'ai dû adopter des mesures sanitaires exceptionnelles tout au long de l'année 2020. Comme vous, j'ai appris à rester confiné, à utiliser le télétravail et à porter un masque. Nous avons tous été contraints d'arrêter nos activités culturelles et sportives.

En tant que maire j'ai dû gérer une situation de crise permanente avec son lot de réglementations et de dispositions urgentes à mettre en œuvre pour vous protéger.

Avec l'équipe municipale et le personnel communal, nous avons réussi à maintenir un service public de qualité, en particulier auprès des enfants. L'accueil périscolaire a fonctionné sans interruption. Le restaurant scolaire, les écoles et les garderies sont restés ouverts. Le personnel technique a continué à entretenir la commune. Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont restés à l'écoute des plus vulnérables.

Avec mes collègues maires de Saint-Malo Agglomération nous avons également apporté des aides financières importantes à destination des entreprises. Nous avons distribué des masques à la population, assuré les transports en commun et ouvert Aquamalo aux enfants des écoles.

Pour la première fois depuis 2006, je ne vais pas pouvoir vous inviter à partager un moment de convivialité, à la salle de fêtes, à l'occasion des traditionnels vœux du maire.

L'année 2021 débute sous le signe de la prudence. Tout rassemblement étant interdit, je souhaite tout de même vous tenir informé du travail accompli ces derniers mois.

Avant tout, je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous avez renouvelée à l'équipe municipale sortante lors des élections du mois de mars 2020. Sur les 19 membres qui composent le conseil municipal de La Gouesnière, mon équipe a obtenu 17 postes de conseillers municipaux avec un score de 73 % des suffrages. Cette élection récompense le travail réalisé ces dernières années. Elle nous engage à continuer à vous rendre service. Elle nous permet de poursuivre le développement de la commune de La Gouesnière, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent et dans l'intérêt général.

Malgré la pandémie mondiale nous avons poursuivi nos investissements sans augmenter les impôts locaux. Ainsi, nous avons pu mener à terme 3 chantiers de voirie au cours de la même année :

- L'aménagement de la 2^{ème} tranche du centre bourg, entre l'église et l'entrée du bois Renou.
- L'embellissement de la place Joseph Pécro.
- La réalisation de l'entrée du lotissement du Mirliton, rue du Lavoir.

Ces ouvrages urbains représentent plus de 350 000 € de travaux (réalisés sans recours à l'emprunt).

Notre capacité à travailler sur plusieurs dossiers simultanément reste une des caractéristiques de notre équipe et un atout pour la commune de La Gouesnière.

Aussi, nous avons entamé la mise aux normes du terrain de football, rendue nécessaire par l'accès de notre équipe fanion au niveau Régional. Encore une fois, je félicite chaleureusement l'ASG pour son parcours en coupe de France. Le club fêtera ses 50 ans en 2021. Je l'encourage à poursuivre son action au service des jeunes.

La semaine précédant Noël, les membres du CCAS ont distribué 180 plateaux repas aux aînés de la commune. En effet, nous ne pouvions pas proposer de repas annuel. Avec l'aide de notre traiteur local et de notre épicerie, nous avons pu continuer à assurer notre mission de proximité et reconforter nos aînés largement pénalisés par les restrictions sanitaires.



Joël Hamel

Maire de La Gouesnière, Vice-président de Saint-Malo Agglomération en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, des équipements sportifs et de loisirs, de l'événementiel, des systèmes d'information et des nouvelles technologies.



L'année 2021 sera consacrée au **projet de construction de la salle socioculturelle**.

Depuis plusieurs mois un comité de pilotage se réunit avec le concours d'un cabinet d'architecte. Chaque association de la commune y est représentée. Le conseil municipal du 15 décembre 2020 m'a autorisé à déposer le permis de construire. N'ayant pas pu organiser de réunion publique à cause de la pandémie de **Covid 19**, je vous propose de faire le point dans ce bulletin municipal, qui lui est largement consacré.

Pourquoi construire une nouvelle salle ? La salle polyvalente actuelle est située au milieu du bourg. Elle ne répond plus aux besoins des habitants. La commune a doublé sa population en 20 ans. Tous ces éléments et bien d'autres encore, nous ont conduit à engager une réflexion au cours du mandat précédent.

Comment financer une salle socioculturelle ? Il faut bien avoir à l'esprit que nous avons une des plus petites salles des fêtes de la région. C'est pourquoi, le Conseil Départemental et l'Etat nous ont dorénavant octroyé 400 000 € de subvention. La municipalité a également constitué une provision financière de 700 000 €, qui sera ajoutée aux subventions et assurera la réussite de ce beau projet utile pour tous.

Que ferons-nous de l'ancienne salle des fêtes ? Le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire a largement augmenté. Nous envisageons d'utiliser une partie de cette salle pour y installer un self-service. L'autre moitié sera dédiée aux associations et aux réservations dans un espace d'une cinquantaine de places qui disposera d'une kitchenette.

Au début de l'année 2021 les communes du Marais blanc : Hirel, La Fresnais, La Gouesnière et Saint Benoit des Ondes vont embaucher **un garde champêtre** qui sera chargé de la sécurité sur notre territoire. Il assurera des missions de police municipale et sera garant de la sécurité des espaces ruraux et de l'environnement.

Je vous informe également que **les travaux de voiries vont se poursuivre**. Tout d'abord avec l'étude d'aménagement et les travaux d'une première tranche de la rue des Moissons.

Nous allons ensuite lancer l'étude d'aménagement de la rue de la Gare. Il s'agira de réaliser les plans, de les faire valider par les autorités, d'informer les riverains, de rechercher des subventions avant de programmer des travaux à partir de 2022.

Dans le domaine de la solidarité et comme nous l'avons inscrit dans notre profession de foi, nous ouvrirons un nouveau lieu d'échange et de rencontre qui pourrait s'appeler « La ruche » en lieu et place de l'ancien presbytère. Cette maison pour tous sera dédiée à l'accueil intergénérationnel.

Le conseil municipal du 21 décembre 2020 a voté l'intégration de notre commune dans le projet de création **du parc naturel régional « Vallée de la Rance - côte d'Emeraude »**. 74 communes vont travailler ensemble pendant les 3 prochaines années afin de réussir ce beau projet pour notre territoire. Je vous invite à visiter le site Internet : <https://pnr-rance-meraude.fr/>

En matière d'urbanisme, l'année 2021 devrait finaliser les 2 lotissements privés qui sont en cours de construction (Domaine des Chaumières & Les jardins d'Aleth).

Le projet immobilier porté par la SA La Rance et situé également rue des Chaumières, devrait être livré au printemps 2021, avec 17 logements locatifs sociaux.

En matière de développement économique, vous aurez noté le nombre croissant de bâtiments d'entreprises qui se sont implantés dans la zone d'activité de l'Outre. C'est le résultat d'un travail de longue haleine mené en concertation avec la communauté d'agglomération. Nous enregistrons déjà 3 nouvelles réservations de terrains pour des entreprises qui souhaitent s'installer prochainement.


L'engouement pour notre commune ne faiblit pas. Notre population augmente de manière régulière. Nous sommes 1965 habitants.

Comme vous le voyez, le travail ne manque pas. C'est un vrai plaisir de partager ces informations avec vous. Nous aurons sûrement l'occasion de nous rencontrer lorsque les conditions sanitaires se seront améliorées.

En attendant de vous revoir et au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne année 2021.

Portez-vous bien

Stéphane HANEL




Mise en place du nouveau conseil

Après deux mois d'attente :

- Il aura fallu attendre le 26 mai 2020 pour que le nouveau conseil municipal prenne ses fonctions et soient mises en place les délégations. Cette assemblée s'est retrouvée dans la salle des fêtes respectant la distanciation en présence du public et de la presse.



• De gauche à droite debout : Régis ELRIC, Catherine ECLIMONT, Nathalie LEGAC, Daniel BUSSY, Isabelle BRUN, Gwenola SIMON, Maxime DURVILLE, Gérard ADEUX, Christian BREXEL, Jean Bernard LOISEL, Philippe HUE, Louis DESPRES, Joel HAMEL ; De gauche à droite assises : Marylène MENAUT, Anne HELBECQUE, Soazig DUPLÉNNE, Rozenn DONIO, Danièle PICCO. (Christophe ROGER absent de la photo)

Du mouvement au sein de l'opposition

Depuis le 16 mars les conseillers municipaux de la liste d'opposition se succèdent :

- Le 5 août, Christophe ROGER a donné sa démission pour des raisons personnelles.
- Depuis le 25 août, il est remplacé par Françoise BASTIEN.
- Le 1^{er} décembre Isabelle BRUN tête de liste a démissionné pour des raisons personnelles.
- Depuis le 15 décembre elle est remplacée par Nicolas GOUBLY.



Réunions du conseil municipal :

Le conseil municipal s'est réuni huit fois depuis le début de mandat :

les 26 mai, 24 juin, 30 juin, 10 juillet, 25 août, 24 novembre, 15 décembre, 21 décembre.

Les comptes rendus des réunions et les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune.

Tableau des commissions présidées par le Maire

	Commission municipale	Commission ouverte aux habitants	Comité de pilotage ouvert aux habitants (associé à un projet)
Régis Elric	Travaux & urbanisme (inclus Bois Renou - Cimetière)		Réhabilitation de l'atelier technique
Nathalie Legac	Culture-jeunesse	CCAS (social & handicap)	
Christian Brexel	Administration générale - Finances		Salle socioculturelle
	Vie associative Communication		
Kathy Eclimont	Vie scolaire	Conseil d'école	
Philippe Hue	Bâtiments - Sécurité - PCS	Restauration scolaire	Construction de jeux de plein air

■ Nathalie Legac, adjointe en charge de l'action sociale et de l'enfance.

Le Centre Communal d'Action Sociale :



Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Le nouveau bureau présidé par M. le maire est composé des élus issus du conseil municipal, Marylène Menaut : vice-présidente ; Nathalie Legac, Rozenn Donio, Louis Despres, Daniel Bussy, Nicolas Goubly et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention ou d'animation sociale sur la Commune : Laurence Briend, Brigitte Rebout, Laurence Dubois, Jean Lemé, Françoise Zelty, Céline Le Breton.

Les missions du CCAS sont doubles :

• **Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale** : instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives, recherche de logement...

• **Dispenser l'aide sociale facultative** fruit de la politique d'action sociale de la commune. L'organisation du repas des aînés qui a lieu chaque année en octobre et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées rentrent dans les attributions du CCAS. (photo ci-contre)

Le fonctionnement : Le conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire durant l'année civile pour étudier les dossiers ou décliner des actions. Durant les périodes de confinement des appels téléphoniques ont permis de garder du lien avec les aînés ; il a assuré des animations (repas, sorties, visites). Pour simuler vos droits aux aides sociales possibles vous pouvez consulter le site : <https://www.aide-sociale.fr/simulateur/>



■ Les services en direction de l'enfance :

L'accueil périscolaire : Ouvert tous les jours dès 7H30 et le soir de 16H15 à 19H30 durant la période scolaire.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

L'ALSH en 2020 en chiffres c'est :

- 104 jours d'ouverture sur les périodes des vacances et les mercredis.
- 181 enfants majoritairement de la tranche d'âge 3 à 10 ans.
- 85 à 90% des enfants sont des écoliers gouesnéens.
- 29 enfants présents en moyenne journalière.
- 20 collégiens depuis quelques semaines se voient proposer une animation jeunesse le samedi après-midi.
- Un passage à un agrément de 50 places par jour devrait être accordé en 2021 par Jeunesse et Sport et permettre de constituer 3 tranches d'âges.
- Une équipe de 7 personnes titulaires pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs.



Le projet éducatif du centre de loisirs a pour principaux axes : le vivre ensemble, le bien-être par la pratique d'activités sportives, ludiques ; le développement de l'imaginaire, de la créativité et de favoriser la curiosité. Le lien entre les animateurs et la bibliothécaire est important pour proposer des animations à chaque période de vacances.

L'accueil de loisirs est également un lieu de stage pour les jeunes en formation BAFA, pour des projets de lycéens, ou des initiatives citoyennes comme ce fut le cas aux vacances de la Toussaint lors du nettoyage du bois Renou (photo ci-contre) proposé par Rosy ou pour l'organisation des Olympiades par 5 élèves du lycée des Vergers de Dol de Bretagne.

Contact ALSH : Fabrice Tréhel ou Lucie Corbinais
06 08 06 82 97 - enfance@lagouesniere.fr

■ Interview de Kathy Eclimont, adjointe en charge de la vie scolaire

Par Danièle Picco

DP : Dès 2008 vous vous êtes engagée auprès de Joël Hamel, en 2020 vous poursuivez à ses côtés pour ce nouveau mandat, pouvez-vous nous dire en quoi votre besoin de vous investir reste entier ?

Kathy : « Je vous répondrai à deux niveaux le premier est à titre personnel. Je connais la vie municipale et politique depuis que je suis toute petite mon père ayant été conseiller municipal, puis maire et conseiller général. Mais aussi parce que la retraite me permet de m'investir davantage en tant qu'adjointe. Et le second niveau pour lequel j'ai accepté d'être 4^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires, c'est parce qu'il y a une logique pour moi de poursuivre des missions déjà engagées avec des responsabilités. C'est valorisant d'avoir eu une reconnaissance du travail que j'effectuais déjà lors du précédent mandat et d'avoir la confiance de monsieur le maire et de l'équipe. »

Vous étiez conseillère déléguée aux écoles depuis 2012 et participiez en votre qualité d'éducatrice sportive aux heures de TAP au sein des écoles. Cette connaissance des enseignants, du personnel scolaire doit être un avantage pour ces nouvelles responsabilités.

« Oui et j'ai pu être réactive connaissant déjà les rouages de l'éducation nationale, et les directeurs d'école. Entre le 16 mars et le 26 mai j'étais encore déléguée au moment du 1^{er} confinement, puis adjointe, mais cela ne m'a pas retardé pour mettre en place avec le maire les mesures nécessaires pour l'accueil des enfants de soignants, le retour partiel des élèves en juin et préparer la rentrée de septembre dans des conditions sécurisantes pour les enfants et leurs parents. »

Cette année est tout de même atypique et a modifié les relations avec le personnel communal, comment avez-vous procédé ?

« C'est par ma présence régulière auprès des



personnels que nous avons pu passer le cap des inquiétudes collectives. J'ai dû prendre sur moi, savoir écouter pour rassurer, nous étions stressés et avons des craintes par rapport à cette maladie.

Celles -ci restent mais les mesures mises en place ont sécurisé la vie scolaire et périscolaire. »

La vie scolaire suit son cours avec des protocoles sanitaires à respecter, le port du masque des élèves dès 6 ans, l'annulation de la participation des enfants aux commémorations, celle du traditionnel spectacle de Noël, mais avez-vous des points positifs à évoquer :

« Les accueils adaptés aux enfants en situation de handicap, nous ont permis de travailler avec les familles et des acteurs avec lesquels je n'avais encore jamais eu de contact. Nous avons avec l'équipe municipale initié un projet sur les temps scolaires et restauration des enfants ; cette expérience financée par le budget municipal est un point positif de cette année.

Ensuite nous avons procédé au montage de dossier de demande de subvention dans le cadre du plan d'actions d'investissement des écoles en matériel informatique pour prétendre au label numérique. Même si les obligations de la municipalité sont tournées vers l'école publique, à La Gouesnière l'école privée bénéficie des aides et soutien de la même façon. Tous les écoliers de la commune ont l'avantage d'avoir accès aux mêmes services.



La municipalité a financé cette année 2h de sport supplémentaire dans les écoles avec un éducateur sportif mis à disposition. Le gymnase a été de nouveau accessible à la rentrée de septembre aux scolaires. Enfin avec la proximité de la mer et du complexe aquatique Aquamalo les élus ont pour ambition que les enfants soient tous familiarisés à leur environnement marin et sachent nager avant leur entrée en 6^{ème} au collège. En conclusion je dirai que je continue à apprendre, à me dévouer, j'adore ce que je fais, et ce travail d'équipe me convient bien »

■ Interview de Philippe Hue, adjoint en charge de la maintenance du patrimoine.

Par Danièle Picco

DP : Vous faites partie d'une équipe municipale depuis 2001, 1er adjoint de 2006 à 2014 de Joel Hamel, puis conseiller municipal. Sur ce nouveau mandat quel est votre rôle ?

PH : « Je deviens le 5^{ème} adjoint auprès de M. le Maire. Résidant à la Gouesnière depuis 1997, marié père de deux enfants, il y a des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur tels que la qualité de vie par une saine alimentation, l'aménagement de lieux de pratique sportive en extérieur. »

Vous avez déjà porté par le passé des chantiers, la construction du terrain multisport (2007) et du restaurant scolaire en 2008. Dans le programme de la liste Expérience et Renouveau certains axes vous permettent de mettre à profit vos compétences professionnelles, votre esprit sportif. Je vous invite à nous détailler en quoi votre expérience vient enrichir cette mandature.

« Tout d'abord je dirai que le sport notamment le vélo, demande un effort individuel mais dans un esprit collectif. Je retrouve dans l'équipe municipale le même état d'esprit, un leader et des partenaires, poursuivre avec Joël était naturel et va me permettre de faire évoluer des projets auxquels j'ai œuvré par le passé. La proposition d'être adjoint en charge de la gestion du patrimoine et de la maintenance, la sécurité des bâtiments, et celle de participer à la rédaction du plan communal de sauvegarde, correspondent à mes savoirs faire professionnels. »

L'augmentation du parc immobilier de la commune avec la salle de sport, la future salle socioculturelle, la poursuite de la mise aux normes et de l'accessibilité des locaux demandent un suivi permanent. En parallèle l'évolution du restaurant scolaire, la création d'une infrastructure type skate parc ou jeux de plein air multi-activités pour les jeunes font parties des idées de ce programme. Pouvez-vous nous indiquer la façon dont vous avez engagé la priorisation des actions à mener pour les missions qui vous sont confiées.

« La pandémie liée à la Covid 19 en cette année 2020 a nécessité dès le début du mandat de revoir les exigences en matière d'hygiène et sécurité, au restaurant scolaire et dans les locaux scolaires. C'est grâce à l'investissement important des personnels communaux que les locaux

ont été mis en mode sécurité sanitaire afin que les enfants soient accueillis.

Chaque jour 180 repas sont préparés au niveau du restaurant scolaire pour les élèves et 25 autres sont confectionnés pour les bénéficiaires de l'ADMR. Le contrat avec le prestataire de restauration Convivio est reconduit pour une année. Nous allons mettre en place un comité pilotage qui aura pour mission le suivi et l'évolution de la restauration scolaire pour les années à venir. »

Comment envisagez-vous de conduire le projet restauration municipale ?

« En y associant des représentants de parents, d'enseignants, l'ADMR, des élus. L'objectif est de réfléchir à une offre adaptée aux besoins. En 12 ans la fréquentation du restaurant scolaire est passée de

100 à 180 repas. Le choix des repas et les modes de consommation évoluent, la part des denrées bio représente 20%. Le gaspillage alimentaire se réduit notablement en responsabilisant les enfants, en les observant, en les accompagnant. Le rôle du personnel est conséquent à ce niveau.

Le moment du repas est important, il doit se dérouler dans des salles agréables et aménageables afin de pouvoir s'ajuster au mieux. Cette année nous avons repensé les installations et le service pour assurer la distanciation et la circulation. Pour garantir l'accueil d'enfant en situation de handicap au restaurant scolaire la municipalité a financé des temps de présence supplémentaire en ratio d'encadrement.

En conclusion : « les 6 années du mandat nous permettent de prioriser les actions, la feuille de route est donnée, la vision est claire à chaque adjoint de suivre le programme initié. »



■ Christian Brexel, adjoint en charge du projet de construction de la salle socioculturelle

Christian Brexel est adjoint en charge de l'administration générale, des finances, de la vie associative et de la communication, il est également le pilote du projet central de la mandature 2020-2026

Pour conduire à bonne fin ce projet de réalisation d'une salle socioculturelle, il préside le comité de pilotage composé d'élus de la majorité et de l'opposition, de représentants des associations gouesnéennes, de membres de bureaux d'études et d'architectes.

Au cours des différentes réunions en 2019 et 2020, les sujets étudiés ont permis de passer des phases d'idées à celles de concrétisation.



La commune de La Gouesnière a mené depuis plusieurs années déjà une réflexion plurielle sur l'aménagement de son territoire, en conduisant des projets de réhabilitation de bâtiments communaux, d'aménagement du centre bourg, de construction d'une école maternelle, d'une bibliothèque, d'une épicerie et d'une salle de sport.

La municipalité va continuer cette impulsion par la construction d'une salle socioculturelle pour étoffer l'offre de services et tenant compte de l'augmentation de son nombre d'habitants qui tend à dépasser les 2000.

Les constats du groupe de travail dès les premières réunions en janvier 2019 ont permis de définir les nouveaux besoins.

■ Un nouvel équipement au nord du bourg sur l'ancienne friche industrielle

Le programme de construction a été rédigé en septembre 2019 pour le lancement du marché public de maîtrise d'œuvre sur la base des éléments suivants :

- La salle polyvalente actuelle dans le centre bourg, avec un accueil à table de 130 personnes assises, devient trop petite par rapport aux besoins identifiés.
- Sa position en centre bourg génère des conflits de voisinage difficiles à enrayer.
- La valorisation d'un espace abandonné afin de ne pas consommer de terres agricoles.
- L'inscription du projet dans une démarche de développement durable.

Terrain actuel vu depuis les hangars municipaux



• Le comité de pilotage a identifié un terrain rue des Chaumières pouvant accueillir un nouvel équipement, au nord du bourg, sur l'ancienne friche industrielle de Dentressangle.

• Terrain après construction, vu du parking vers le parvis et l'entrée du bâtiment.

- Le bâtiment à construire est dimensionné pour l'accueil de 250 personnes à table, et jusqu'à 600 debout.
- La salle socioculturelle d'une superficie totale de 639 mètres carrés se composera d'une grande salle de 298 m² séparable en 2 parties selon les besoins, d'une scène fixe, d'une entrée vestiaire, d'une loge, d'une cuisine, de deux pièces de rangements, de sanitaires adaptés et de locaux techniques.

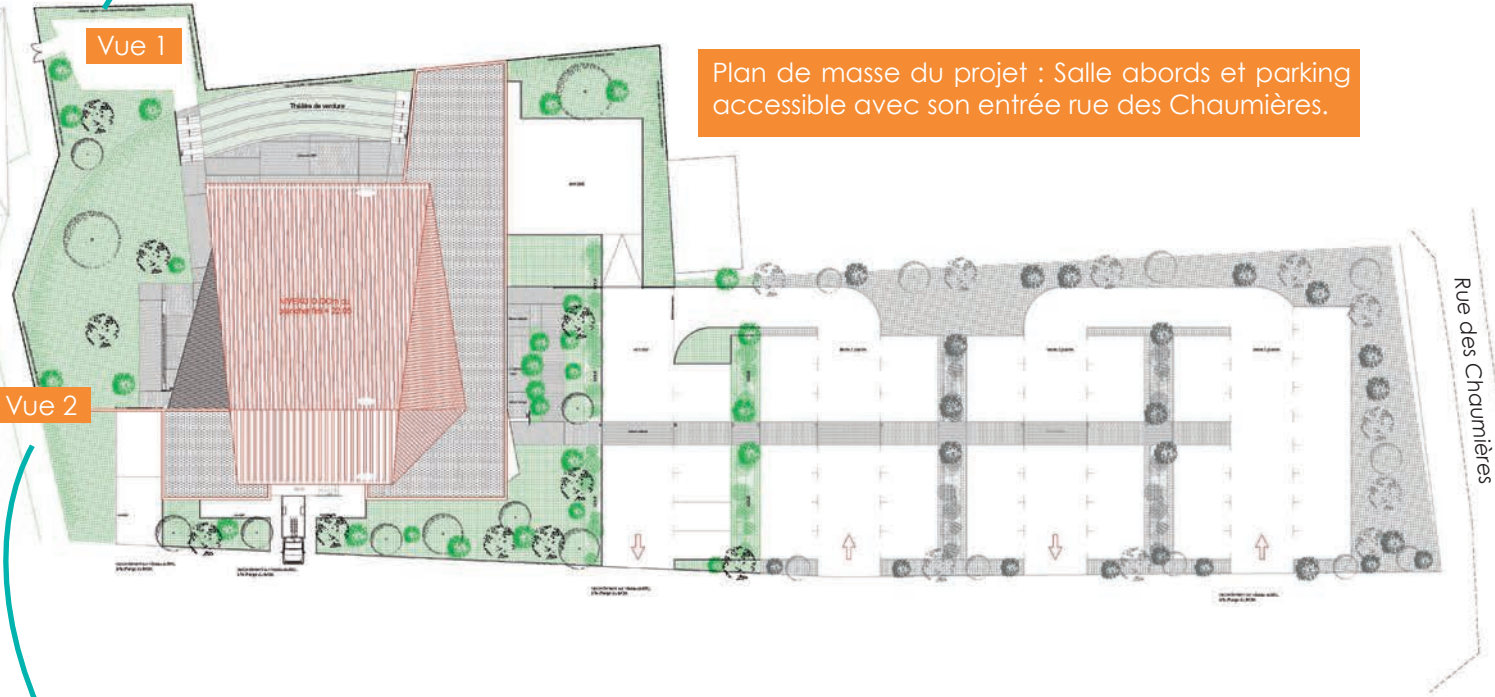


- Elle est prévue pour des usages aussi variés que les spectacles, les soirées festives, les réunions publiques, les réunions d'associations et l'accueil des temps d'activité périscolaire.

- L'aménagement des extérieurs est inclus dans le projet, avec une terrasse à l'ouest et un théâtre de verdure au nord profitant de la déclivité naturelle du terrain.



Vue 1



Plan de masse du projet : Salle abords et parking accessible avec son entrée rue des Chaumières.



Vue 2

- La proposition architecturale contemporaine s'insère dans le site en créant une succession de séquences paysagères tenant compte de la déclivité du terrain.

■ Un équipement qui valorise un nouveau quartier



- Vue du parking de 50 places. Accès facilité pour les piétons et personnes à mobilité réduite via une allée piétonne sécurisée du fond du parking au parvis.

■ Une acoustique spécialement étudiée pour la tranquillité des riverains.



Les différents bureaux d'études ont remis leur rapport : en matière environnementale, d'aménagement du site, d'études des sols, des écoulements, de l'acoustique ambiante et des diverses voies de circulations.

Des plans détaillés du projet en 3D ont été présentés aux membres du comité ; s'en sont suivis des aménagements spécifiques afin de donner à cette salle une utilisation optimale et garantir sa fonction socioculturelle.

Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif (APD). Cette phase détermine l'essentiel du projet. L'APD a fixé en plans les dimensions de l'ouvrage, les solutions techniques retenues, la nature des matériaux choisis et enfin, les surfaces détaillées des salles et pièces.

Il a également approuvé un plan de financement prévisionnel de l'opération dans l'attente du résultat de la consultation des entreprises. Le coût global estimé en phase APD pour la construction s'élève à 1 798 660 euros hors taxes.

Depuis janvier 2021, un permis de construire a été déposé au service instructeur de Saint-Malo Agglomération. Le délai d'instruction et de recours étant de 6 mois, le chantier devrait se mettre en place courant septembre 2021 pour une durée de 15 mois.

Finances

Subventions aux associations en 2020

Le fonctionnement des associations a été fortement mis à mal par la Covid-19. Elles ont vu leurs activités partiellement ou totalement suspendues pendant de longs mois.

La municipalité a versé des subventions à hauteur de 136 487 € pour l'année 2020. Cette somme est répartie sur les 22 associations, les 2 écoles et le CCAS. Ce qui représente environ 10 % du Budget de fonctionnement annuel de la commune qui est de 1 372 305 €.

Associations animations	Euros
Comité des fêtes	700
Comité de jumelage	350
Mémoires Saint Patrick	220
West country	350

Associations diverses	Euros
UNC (anciens combattants)	350
ACCA (chasse)	600
La récré des petits choux	350
Pigeon sport Castelneuvien	220
Les amis des écuries du moulin	220

Associations loisirs	Euros
Club des peintres	220
Vie active	220
Garance Mélusine	220

Associations sportives	Euros
ASG école de foot	1 400
ASG senior	1 400
ASG (participation rémunération d'un poste d'animateur)	7 920
ASG badminton	350
Club de gym	450
Rando bien-être	350
Team Breizh La Gouesnière	350

Ecole publique	Euros
Association des parents élèves école publique	941
Ecole publique : Voyages - fournitures	4 788

Ecole privée Notre Dame Bois Renou	Euros
OGEC : contrat asso	97 148
OGEC : garderie – voyages- étude – fournitures	10 929
Association des parents d'élèves école privée	941

Social	Euros
CCAS	5 000
A.D.M.R.	500

Tarifs communaux

Les tarifs municipaux restent stables pour l'année 2021

TARIFS COMMUNAUX 2021

PHOTOCOPIES A TITRE PRIVE	
A4 N/B	0,15 €
A4 Couleur	0,30 €
A3 N/B	0,30 €
A3 Couleur	0,60 €
PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS (Fournir le papier)	
500 copies noir et blanc recto A4 par manifestation enregistrée sur le calendrier annuel	Gratuit
200 copies noir et blanc recto A4 pour le fonctionnement/an	Gratuit
Photocopies A4 N/B ou couleur au-delà du forfait	0,01 €
Photocopies A4 Couleur (payant à la première feuille)	0,10 €
Photocopies A3 Couleur (payant à la première feuille)	0,20 €
LOCATIONS SALLE POLYVALENTE	
Résident de la commune	350,00 €
Résident hors commune	700,00 €
Association locale (jusqu'à 2 manifestations/an)	Gratuit
Association locale (au-delà 2 manifestations/an)	350,00 €
L'heure hors Week-end (samedi et dimanche)	7,30 €
Personnel communal	350,00 €
Soirée ou 1/2 journée hors WE : Samedi, Dimanche	150,00 €
Jour férié hors weekend résident de la commune	175,00 €
Jour férié hors weekend résident hors commune	350,00 €
CAUTIONS SALLE POLYVALENTE	
Résident de la commune	350,00 €
Résident hors commune	700,00 €
Association : une salle	350,00 €
Association : deux salles	700,00 €
Association : trois salles	1 050,00 €
LOCATIONS MATERIELS	
Location de table (pour le we)	1,50 €

GARDERIE ECOLE PUBLIQUE	
Matin à partir de 7h30	1,45 €
Soir jusque 19h30	1,85 €
Dépassement des heures de la garderie	5,00 €
ETUDE SURVEILLEE	
de 17h15 à 18h15	1,85 €
VENTE	
BOIS : La corde coupée	140,00 €
CULTURE : BIBLIOTHEQUE	
(maxi 4 livres à la fois/personne de la famille/sur 3 semaines)	
Abonnement/an civil/famille de La Gouesniere	8,00 €
Abonnement/an civil/famille hors commune	20,00 €
Remplacement en cas de perte de la carte d'adhésion	5,00 €
IMPRESSION	
A4 N/B	0,15 €
A4 couleur	0,30 €
DECES : CIMETIERE	
Concession 30 ans : 1 emplacement avec dalle de propreté à réaliser	200,00 €
Concession 50 ans : 1 emplacement avec dalle de propreté à réaliser	350,00 €
Columbarium 30 ans	500,00 €
Columbarium 50 ans	850,00 €
Cavurne 30 ans : le m2	200,00 €
Cavurne 50 ans : le m2	350,00 €
VOIRIE	
Remise en état de la voirie aux entreprises qui ont dégradé celle-ci	40 €/m2
ESPACE JEUNES	
Carte d'adhésion/an	13,00 €

Tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2020

Restaurant scolaire

Enfants de la commune 3,73€ TTC
Enfants hors commune 4,46 € TTC

Halte garderie - École publique

De 7h30 à 8h30 1,45€ TTC
De 16h15 à 19h30 1,85€ TTC

■ Regis Elric, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme.

Aménagement de la place Joseph Pécro.

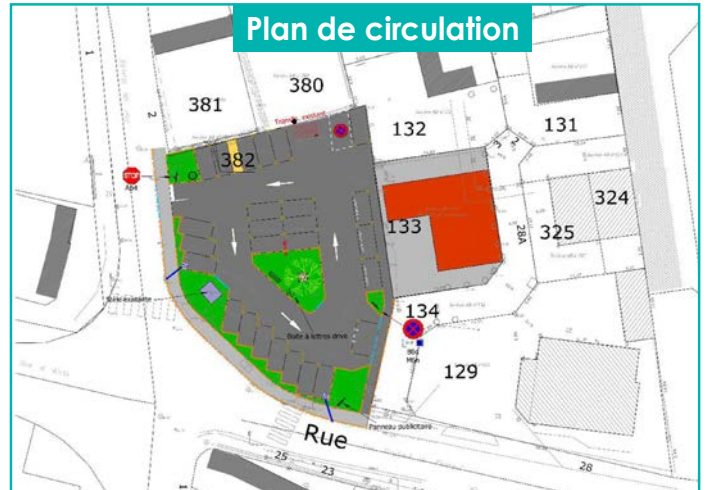


La mise en valeur du centre bourg se poursuit. Les habitants domiciliés en proximité de la place, ont dans un premier temps reçu une présentation de ce projet, puis dans un second temps ont été destinataires d'une information sur le déroulement des travaux menés par l'entreprise Potin, dès le 23 septembre 2020.

Après quelques semaines de travaux, la place Joseph Pécro est maintenant reconfigurée avec 24 places de stationnement dont deux réservées aux véhicules pour personne à mobilité réduite, et 4 à l'arrêt minute, un sens de circulation fléché, une boîte aux lettres drive.

Le stationnement pour l'accès aux commerces de proximité : épicerie, bar tabac, hôtel restaurant et boulangerie, à l'école, au cabinet de kinésithérapie s'en trouve facilité.

La plaque commémorative en hommage à Joseph Pécro a retrouvé son emplacement d'origine. L'installation d'un banc, l'engazonnement, l'éclairage public et la mise en place d'un panneau d'informations municipales viendront compléter cet aménagement pour son achèvement définitif.



■ Terrain de foot et infrastructure

Gérard Adeux conseiller délégué aux travaux suit le chantier du terrain de football. Le changement de division a nécessité une mise aux normes et un nouvel éclairage. Les travaux sont en cours. L'ASG compte plus de 200 adhérents et une trentaine de bénévoles qui partagent la passion du ballon rond.



■ Travaux de voirie



- Aménagement de l'entrée du Mirliton



- Sécurisation de la rue du Lavoir

- Aménagement de la 2^{ème} tranche du Bourg en direction du Bois Renou



■ L'action municipale au rythme du premier confinement

Entre le 16 mars et le 26 mai 2020

- Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle équipe municipale sortie des urnes dès le 16 mars, le maire et les adjoints ont paré à cette situation atypique et poursuivi la vie de la commune en veillant à la continuité du service durant toute la période du confinement.
- Tout au long de la pandémie des contacts ont été maintenus avec les personnes âgées. La continuité du portage des repas à domicile a été assurée grâce à l'ADMR. L'attention particulière envers les personnes vivant des situations difficiles s'est accrue.

Tous au front

- Le personnel communal a accueilli les enfants des soignants pendant la période scolaire et tout au long des vacances de printemps. L'entretien de la commune a été assuré par le personnel des services techniques et un service administratif communal a été poursuivi.
- L'ouverture des commerces de denrées de premières nécessités a permis l'approvisionnement des habitants sans discontinuer. L'anniversaire de la première année de fonctionnement de l'épicerie « le petit marché » n'a pas pu être fêté mais le service rendu à la population pendant le confinement a confirmé l'utilité des commerces de proximité.

Garder du lien

- De nouvelles formes de solidarité sont apparues. L'utilisation du numérique et des réseaux sociaux ont maintenu du lien social. L'application Panneau Pocket de la commune a servi de support de messages pour vous tenir informés des différentes recommandations, restrictions ou interdictions mises en œuvre durant cette période.

■ Construction de logements locatifs sociaux

Rue des CHAUMIERES : 17 pavillons neufs construits en 2020

La commune a utilisé la zone d'activité laissée libre au moment de la cessation d'activité du transporteur routier Dentressangle pour y construire des logements.

Un contrat signé avec l'établissement Public Foncier a entériné la construction de logement social sur ce site, bien que la municipalité n'ait pas d'obligation de pourcentage au titre des communes de moins de 3500 habitants.

L'ancien bâtiment d'activité Dentressangle a été réhabilité pour des usages de bureaux (associatifs) ou d'espaces de stockage.



Logements occupés à partir du printemps 2021

Le programme de construction par la Rance de **17 Pavillons**, initié en janvier 2018, se termine, « Les Chaumières » seront disponibles mi-avril 2021.

Ce sont : **2 T2, 11 T3, 3 T4 et 1 T5 pour lesquels chaque logement dispose d'une terrasse, d'un jardin ainsi qu'un garage** en financement prêt locatif à usage social ou social intégré PLUS et PLAI. Quatre d'entre eux sont réservés à l'usage de personnes retraitées.

De nouvelles voies sont prévues pour une circulation sécurisée. Elles se raccorderont au futur lotissement en cours de construction sur l'ancien site de l'entreprise 2ETP.



■ BIBLIOTHÈQUE : un petit portrait de M^{me} JEANNIN

Ouverte à tous, la **Bibliothèque Municipale** est un lieu de ressources documentaires pour le plaisir, la découverte, la formation et l'information.

Grâce à une mutualisation avec les communes du Marais Blanc en particulier avec la commune de Saint-Benoit des Ondes et de l'aide financière du département d'Ille et Vilaine, l'embauche d'une bibliothécaire à mi-temps en CDI donne une nouvelle impulsion à ce service culturel accessible à toute la population.



Tous les jours, je sélectionne les documents que nous allons acquérir, je catalogue, j'équipe, je range, je classe, je prête, je désherbe, je pilonne, j'accueille, je conseille, je partage, j'échange, je communique et je prépare mes animations. Et si vous ne savez pas à quoi correspondent toutes ces termes, n'hésitez pas à venir me rencontrer !

J'aime particulièrement échanger, rencontrer les gens et j'affectionne en particulier la littérature jeunesse et raconter des histoires. »

Qui êtes-vous Valérie Jeannin ?

« Je suis originaire du Loir-et-Cher, documentaliste d'entreprise de formation et bibliothécaire depuis 20 ans »

Pouvez-vous nous décrire votre parcours :

« J'ai été responsable de la bibliothèque de Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher), responsable Jeunesse-Multimédia-Vidéotheque à la Médiathèque de Ploufragan (Côtes-d'Armor), responsable du Centre de Ressources pour l'Apprentissage du français puis du service Développement des publics à la médiathèque Anatole-France de Trappes (Yvelines).

Revenue en Bretagne depuis quelques années, je suis désormais responsable des bibliothèques de La Gouesnière et de Saint-Benoît-des-Ondes. »

Quelle image voulez-vous donner de la bibliothécaire :

« J'espère ne pas incarner le cliché de la bibliothécaire qui voudrait que je porte des lunettes, que je sois toujours coiffée d'un chignon, que je sois mal aimable et toujours à demander le silence, que je passe mon temps à lire et que je connais par cœur tous les documents de la bibliothèque...

Je suis bibliothécaire mais j'aime parler, partager et rire ! »

Vous dites : « Mon métier n'est pas ennuyeux et je ne m'ennuie pas ». Pourriez-vous nous en dire plus :

« Il faut savoir (presque) tout faire : je peux être tour à tour déménageuse (les livres n'arrivent pas tout seuls en rayon), graphiste (la communication, c'est important !) et animatrice...

La bibliothèque municipale fonctionne aussi grâce à une biblio-assistante : Margot Doaré, animatrice, ainsi que des bénévoles de la commune.

Quels sont vos derniers coups de cœur ?

- La commode aux tiroirs de couleurs d'Olivia Ruiz : Olivia Ruiz n'est pas que chanteuse ; elle est aussi écrivain et, sous couvert de fiction, Olivia Ruiz nous livre une partie de son histoire familiale avec l'arrivée d'une grand-mère espagnole en France suite à la guerre civile espagnole.
- Là où chantent les écrevisses de Delia Owens : en Caroline du Nord, Kya, petite fille abandonnée de tous, survit dans les marécages. Elle apprend à vivre toute seule et sans rien dans cette nature qui fait corps avec elle. Quelques personnes lui viennent en aide mais « la fille des marais » comme on l'appelle fait peur...
- Algues vertes : l'histoire interdite d'Inès Léraud et Pierre Van Hove : une BD très bien documentée et passionnante sur le phénomène des algues vertes en Côtes-d'Armor.



Bibliothèque :

Accueil

- Valérie Jeannin, bibliothécaire, et les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent et vous conseillent quatre jours par semaine :
- Mardi : 16h-19h
- Mercredi : 14h-18h
- Vendredi : 16h-18h
- Samedi : 10h-12h30
- Pendant les vacances scolaires, les horaires sont susceptibles de changer.



Choix

- À la bibliothèque, vous trouverez des documents variés pour tous les goûts et tous les âges :
- des albums pour les tout-petits et les enfants,
- des contes,
- des bandes dessinées et mangas (enfants, jeunes et adultes),
- des premiers romans pour les lecteurs débutants, des romans enfants, adolescents et adultes (policiers, science-fiction, terroir, historiques...),
- un fonds Lire autrement (livres adaptés pour enfants Dys, romance, feel good, gros caractères),
- des documentaires (jardinage, cuisine, histoire...),
- des magazines (Mon jardin & ma maison, Marie-Claire idées, Notre temps, J'aime lire...)
- Et si vous cherchez un livre que nous n'avons pas, nous ferons notre maximum pour nous le procurer ! N'hésitez donc pas à nous faire part de vos demandes.

Animations

- La bibliothèque, ce sont aussi des animations comme, par exemple :
- l'accueil régulier des classes, du centre de loisirs
- le racontage d'histoires et de contes
- des expositions...

Pourquoi s'abonner ?

- L'inscription, valable un an, est de 8€ pour une famille guesnérienne et de 20 € pour les communes extérieures et n'est nécessaire que pour emprunter.
- Votre abonnement vous permet d'emprunter 4 documents pour une durée de 4 semaines et vous donne accès à des ressources numériques (presse en ligne, films et documentaires en streaming, autoformation, soutien scolaire, contes...) mises à disposition par la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine.
- **EN BIBLIODRIVE PENDANT LE CONFINEMENT**

Coordonnées

Bibliothèque Per-Jakez Hélias
 9, rue Raphaël-de-Folligné
 35350 La Gouesnière - Tél. 02 99 56 90 08
 Mail : bibliotheque-lagouesniere@orange.fr



■ Article des élus de la liste d'opposition

Pour une opposition constructive.

Lors des dernières élections municipales, 27 % des habitants de La Gouesnière ont montré leur intérêt pour notre liste « Bien vivre et faire ensemble ». Nous leur en sommes très reconnaissants. Cette mobilisation nous permet aujourd'hui d'avoir deux membres de l'opposition au Conseil Municipal, pour une alternative constructive. Cela n'était pas arrivé depuis 12 ans. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir.

Aujourd'hui, nous souhaitons maintenir cette dynamique et y associer tous les habitants de la commune souhaitant participer aux décisions qui les concernent. Nous voulons tirer parti de notre présence au Conseil Municipal pour vous informer et vous donner l'envie de vous impliquer dans la vie de votre commune. Il est essentiel que vous soyez informés, autrement que par le traditionnel bulletin municipal.

L'association EVEIL créée par notre liste, vous informera des grandes décisions à venir, dans tous les domaines : éducation, politique sociale, urbanisme,

écologie, vie économique, etc... Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive car les sujets nous seront dictés par la politique menée par la Mairie.

Quand bien même le rôle de l'opposition municipale doit viser à analyser et commenter des décisions du Conseil qui ne lui semblent pas conformes aux besoins et attentes des habitants de La Gouesnière (Le parking Pécro correspond-il au centre-bourg que les Gouesnériens(es) espéraient ? La salle socioculturelle n'est-elle pas d'un coût trop élevé ? Comment améliorer la restauration scolaire ?) son rôle positif doit être de proposer des activités ignorées par l'actuel Conseil. Eveil prépare ainsi, pour l'été prochain, une série d'activités culturelles, artistiques et patrimoniales à destination de la population et qui participeront activement à l'attractivité et à la promotion de notre cité.

Des propositions à venir aussi pour valoriser près de chez vous un environnement verdoyant.

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021 !

■ Outils de communication de la municipalité

A l'occasion de ce nouveau mandat, M. le Maire a délégué à **Daniele Picco** conseillère, la communication en complémentarité avec Christian Brexel. L'idée sous-jacente à cette décision est de développer du lien avec les habitants de la commune au travers de différents média et réseaux. Nous n'avons pas vocation à faire du journalisme, ni à devenir des écrivains publics, notre rôle se définit dans une mise en ligne, en réseau, sous forme d'articles, de textes courts, de post, des informations qui nous semblent utiles ou nécessaires à la vie à La Gouesnière, à ses habitants.

Le bulletin municipal est le support de communication dont l'objectif est d'apporter une information municipale détaillant les actions menées et les projets en cours de réalisation. Il sert de mémoire au programme de ce mandat. Le support papier reste pour la grande majorité des lecteurs la source d'articles agrémentés de photographies, de plans, de tableaux à disposition permanente entre deux éditions.

Le site internet de la commune : <http://www.lagouesniere.fr/> est le deuxième support de communication et les différents onglets favorisent à n'importe quel moment la consultation des informations utiles, pratiques, régulièrement mises à jour. Il sert d'affichage accessible à tous les habitants de la commune ou aux personnes intéressées par la vie communautaire. Il permet de consulter des documents archivés, et facilite les liens vers d'autres sites.



L'application Panneau Pocket

est l'outil utilisé par la municipalité pour informer ou alerter rapidement les habitants directement sur leur téléphone portable. Cette année, nous avons utilisé très régulièrement ce moyen de diffusion de

l'information pour faire passer des messages

d'alerte concernant les mesures liées à la Covid.

Au dernier trimestre 2020, l'application est téléchargée sur 270 téléphones soit 34% des foyers gouesnériens. Nous souhaiterions que le plus grand nombre puisse être connecté sur cette application en 2021. Il suffit simplement de télécharger

gratuitement l'application mobile **Panneau Pocket** sur son téléphone portable ; d'inscrire le nom de **LA GOUESNIERE** dans ses favoris. Que l'on soit habitant permanent ou de passage, l'utilisateur de Panneau Pocket reste anonyme, il ne communique pas son numéro de téléphone ni son adresse personnelle ou mail.

La page Facebook Mairie de La Gouesnière constitue notre quatrième axe, elle concerne notre présence sur le réseau social grâce auquel nous souhaitons atteindre rapidement la visibilité de la commune et contribuer à améliorer le lien avec les habitants. La page est active depuis début décembre.



■ Info Saint-Malo Agglomération

Nouvelles implantations à La Gouesnière

- L'entreprise **Hamon Métallerie** (ferronnerie - serrurerie) devrait s'installer dans la zone de l'Outre. Les travaux de construction d'un bâtiment de 790 m² suivront.
- L'entreprise **KIRENOV**, spécialisée dans la mise en conformité des établissements et d'équipements d'accessibilité, va s'implanter dans la zone d'activité de l' Outre secteur les Nouettes. Mr Bagot son propriétaire construit un bâtiment de 550 M² pour regrouper tout son matériel actuellement dispersé sur plusieurs sites.
- L'entreprise **Burel Déco**, spécialisé dans la peinture, afin de dissocier activité professionnelle et domicile va construire dans la zone de l'Outre secteur Ker Eugène un bâtiment de 300m² pour l'entreposage du matériel et produits, l'installation d'une cabine de peinture et par la suite un showroom.

■ Attribution de subventions via le Pass

Commerce et artisanat

- Attribution d'un pass commerce et artisanat d'une valeur de 7500€ à **Mr et Mme Mével** pour la création de leur activité commerciale **Côte et pêche de la mer à l'étal**, construction et aménagement d'un bâtiment divisé en une partie de stockage du matériel et l'autre partie en espace commercial pour la vente des produits provenant majoritairement de la pêche de Mr Mével.
- Attribution d'un pass commerce et artisanat d'une valeur de 6089€ pour l'aménagement intérieur et pour l'embellissement de son nouveau salon de coiffeur « **LN Coiffeur Conseil** » à Mme Hélène Richard. Ce bâtiment neuf lui permet de créer une nouvelle activité de barbier, d'augmenter le nombre de postes de coiffage et d'améliorer l'accessibilité de ses locaux.
- Attribution d'un pass commerce et artisanat d'une valeur de 7500€ à **M. Jérôme Poulain et Mme Alice Mounier** pour la création zone de l'Outre de l'entreprise d'ébénisterie **Atelier Quiquengrogne** qui fabriquera des meubles notamment des tables convertibles de jeux et des objets de décoration.



Salon de LN coiffeur conseil mais également l'Essentiel Institut dans le nouveau local.

Agriculture

- Attribution d'un PASS Jeune agriculteur pour une subvention de 5000€ à M. **Frédéric Leduc** afin de lui permettre d'installer deux nouvelles activités de production : une vente directe de sa culture de légumes et la production de céréales commercialisés via une distribution en circuit long.

D'autres entreprises se sont fait connaître :

- Héloïse Cubaud et Yoni Lebourg ont ouvert la maison **Baerdi**, zone de l'Outre. Dans leur boulangerie, Yoni fabrique du pain bio à l'ancienne. Ils fourniront tous les lundis leur pain au restaurant scolaire à partir de janvier 2021 jour de fermeture du fournil du Village.
- **Les jardins de Donatien** entreprise d'éco jardin, de conseil, de réalisation et d'entretien ; Zéro Phyto et aménagement de Biodiversité.



■ Info de L'Association des Dignes et Marais

Depuis le 13 octobre 2020 l'association a un nouveau Président Charles Tézé, et Jean-Luc Dupuy Vice-Président, ses missions sont :

- Lutter contre l'invasion de la mer (submersion marine)
- Limiter les inondations en période de fortes pluies.

« Les représentants des communes Laurent Bonniot, Jérémy Cossé, Hervé Foligné, Jean-Louis Glémot, Christophe Lair, Jean-Pierre Natur, Franck Richard et Charles Tézé sont là pour vous informer et aussi prendre vos constatations afin que nous puissions intervenir dans les meilleurs délais ».

